

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 janvier 2015

---

**EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 2502)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 7

présenté par

M. Tardy, Mme de La Raudière et M. Martin-Lalande

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 25.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Une des antennes-relais existe déjà. Elle est à la disposition des communes et même du grand public, puisqu'elle est sur Internet. Il suffit d'aller sur [www.cartoradio.fr](http://www.cartoradio.fr)... et grâce au zoom, elle peut être à l'échelle communale.